



ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE 2023/2024

Pour l'accès à la restauration, la facturation se fera en prépaiement au vu du nombre de repas consommés au prix unitaire de 4.00 €.

Tous les élèves pourront choisir de prendre leur repas du midi au restaurant scolaire aux jours qui leur conviennent.

Pour les élèves internes le système de facturation au forfait est maintenu, avec la généralisation du prélèvement automatique mensuel, cette solution permet de « lisser » le coût de l'internat sur tout le trimestre.

L'accès au restaurant scolaire se fera à l'aide de la carte PASS'REGION.

L'obligation de créditer son compte et de réserver son repas

Pour que l'élève soit autorisé à prendre son repas au restaurant scolaire, il faut avoir crédité son compte et avoir réservé son repas au plus tard le jour même avant 10h15.

ATTENTION SI L'UNE DES DEUX CONDITIONS ENONCEES CI-DESSUS N'EST PAS REMPLIE L'ELEVE NE SERA PAS AUTORISE A PRENDRE SON REPAS DU MIDI AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Trois possibilités s'offrent à vous :

- Au service intendance du lycée, par chèque ou en espèces,
- Par carte sur la borne située au lycée dans le couloir de l'administration,
- En ligne, sur votre espace personnel avec l'identifiant et le mot de passe qui vous seront communiqués par mail fin août, cette possibilité est à privilégier :
 - Soit par l'ENT du lycée <https://philibert-delorme.ent.auvergnernhonealpes.fr/> accès directs puis télépaiement et réservation restaurantscolaire.
 - Soit par le lien direct <https://espacenumerique.turbo-self.com/connexion.aspx?id=2206>

La procédure pour créditer son compte et réserver son repas en ligne sur son espace personnel

Au préalable vous devez vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe qui vous seront communiqués par mail la dernière semaine d'août.

- Sur votre espace personnel vous saisissez votre identifiant et votre mot de passe.
- Vous cliquez sur la rubrique « créditer un compte » et vous effectuez un règlement par carte bancaire (montant minimum de 20 €)
- Vous cliquez sur la rubrique « je réserve un repas » pour réserver un à un, sur le calendrier les repas aux dates souhaitées dans la limite du montant que vous avez crédité (prix d'un repas : 4,00 €)

Les questions fréquentes

- Quand dois-je réserver ?

Au plus tard le jour même avant 8h30 soit en ligne, soit sur la borne du lycée.

- J'ai réservé mais j'ai oublié mon PASS'REGION le jour de mon passage.

J'utilise mon numéro de carte PASS'REGION et mon mot de passe sur la borne d'accès au restaurant scolaire (à demander auprès du service intendance)

- J'ai réservé mais je suis absent le jour de la consommation.

Je dois annuler ma réservation avant 10h15 le jour même, sinon le repas sera décompté.

- J'ai perdu mon PASS'REGION

Je passe immédiatement au service intendance pour bloquer mon PASS'REGION. J'utilise mon numéro de carte PASS'REGION et mon mot de passe sur la borne d'accès au restaurant scolaire (à demander auprès du service intendance) Je fais la demande de remplacement de mon PASS'REGION auprès de la Région (délai de livraison indicatif : 1 à 3 semaines)

- J'ai une sortie pédagogique (musée, visite...)

Je ne réserve pas pour le jour de la sortie, j'amènerai un repas froid de chez moi (repas froid fourni pour les internes)